

AFFAIRE N° 11

APPROBATION CONVENTION intervenue avec diverses C<sup>ie</sup>s d'assurances

Le Maire donne lecture des rapports.

- 1°) APPROBATION CONVENTION Assurance de la Pompe Lafly et de deux Moto-pompes.

Saint-Denis, le 13 Février 1954

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la Compagnie la PRUDENCE AUTOMOBILE pour assurance: Responsabilité Civile, Accidents de la Pompe Lafly et d'un groupe de 2 Moto-Pompes.

Police n° 7132 du 22 -2- 54 au 22 -2- 55 ..... 11.653.-

La dépense est inscrite au Budget Primitif de 1954, au chapitre XII article 6./.

Le Premier Adjt ff. de Maire,  
Sig,é: VALLON HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

- 2°) APPROBATION convention d'assurance de l'Ambulance RENAULT (1954 - 1955)

Saint-Denis, le 28 Janvier 1954

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la Convention intervenue avec la Compagnie La PRUDENCE AUTOMOBILE pour assurance (Responsabilité Civile y compris Tiers Transport) de l'Ambulance Renault R/2060 n° A.2461, du 26 Janvier 1954 au 26 Janvier 1955 ..... 11.090,-

La dépense est inscrite au Budget primitif de 1954 au Chapitre I.  
article 6./.

Le Premier Adjoint ff. de Maire,  
Signé: VALLON HOARAU.

Adopté à l'unanimité

3°) APPROBATION CONVENTION INTERVENUE avec les C<sup>ies</sup> d'Assurances.

Saint-Denis, le 15 Février 1954

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver:

1°) la Convention intervenue avec les Compagnies ci-après:

l'UNION: pour l'assurance de l'Hôtel de Ville Police n° 7.512 du 2 Février 1954 au 2 Février 1955 .....	7.072 Frs
---	-----------

et l'assurance de l'Ecole de Saint-François, année 1954, Police n° 7511: .....	5.512 "
--	---------

LA CREOLE: Pour l'assurance des Bâtiments communaux du 15 Février 1954 du 15 Février 1955 Police n° 31.572 .....	81.070."
---	----------

2°) l'Avenant de déduction de la Police n° 31.572  
pour l'assurance de l'annexe de l'Ecole Joinville n° 11.846 .....

2.400."

La dépense est inscrite au Budget Primitif de 1954, au chapitre IX, article 6./.

Le Premier Adjoint ff. de Maire,  
Signé: VALLON HOARAU.

Adopté à l'unanimité.